



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1711-01 et 1786**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1786 intitulé :

Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

QUE le règlement n° 1711-01 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative portant sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription foncière afin de mettre à jour les différents tarifs

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 17 juin 2019.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-huitième (18^e) jour du mois de juin deux mille dix-neuf (2019).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca